

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024 À 18 h 30

Nombre de délégués : 30

Date de la convocation et
d'affichage : 13 juin 2024

Présents à la séance : 16

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf juin à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des Acacias, à SAINS-EN-GOHELLE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 13 juin 2024.

Etaient présents :

CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), DELANNOY Alain (Lapugnoy), DELANNOY Marie-Josèphe (Lozinghem), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune)

Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à MULLET Rosemonde

Etaient Absents Excusés :

HENNEBELLE André, DOUVRY Jean-Marie, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, COQUERELLE Alain, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, HERNU Stéphane, DUCLOY Nadine, JURCZYK Jean-François, CHRETIEN Bruno, TASSEZ Thierry

Monsieur Alain DELANNOY, délégué(e) de la commune de Lapugnoy, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DBS_2024_006

Bureau Syndical du 19 juin 2024

Code service : 301

**VENTE DE MATERIEL PAR LA DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS
DOMANIALES**

Considérant la nécessité de vendre un ensemble de véhicules et engins appartenant au SIVOM de la Communauté du Béthunois et en l'espèce une tondeuse autoportée KUBOTA modèle GCD900F, n° de série : F3680C33361,

Considérant que la Direction Nationale d'Interventions Domaniales est en mesure de procéder à l'estimation de ce bien mobilier et à sa mise en vente aux enchères,

Le Bureau Syndical autorise Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à recourir au service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales pour la vente du véhicule susvisé au montant de 7 300,00 €,

La recette sera imputée au budget de la compétence 341, budget principal.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

